



ABANDON DE CHANTIER DU CONSTRUCTEUR

Par **yoyo974**, le **17/01/2013** à **09:41**

Bonjour.

Mon constructeur a abandonné ma construction. Je lui ai envoyé une mise en demeure qu'il n'a jamais réceptionné et j'ai fait un constat d'huissier. Est-ce que je peux faire terminer ma construction par une autre société ? Ou passer devant un juge ?

A bientôt.